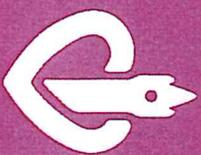


La **maîtrise des coûts** et de la contribution régionale est fondée notamment **sur 3 paramètres :**

- L'offre et le matériel roulant
- La tarification
- La rémunération de la SNCF

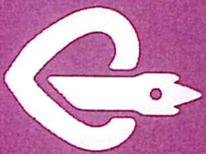


Maintien du niveau d'offre actuel en 2015

Il est convenu la réalisation d'une étude pour **rechercher des complémentarités modales** avec les transports urbains et interurbains

Les **principes** de cette étude :

- Complémentarité des modes et intermodalité
- Travail en vue du service annuel 2017 (fin 2016)



RÉGION
Nord-Pas de Calais

Matériel roulant

Arrivée des **Regio2N** : modernes et capacitaires, permettant d'envisager la cession éventuelle de quelques rames moins adaptées au contexte régional :

- La possibilité de céder 5 AGC thermiques en 2015 est confirmée
- L'utilité des AGC thermiques restants (10 rames) sera définie par le travail sur l'offre et par le calendrier de livraison des Regio2N



RÉGION
Nord-Pas de Calais

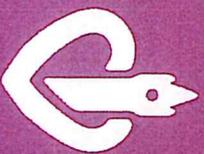
Tarification

Projet de refonte de la gamme tarifaire :

- En 2 temps : monomodale puis multimodale
- Articulé autour de tarifs fréquents pour tous et pour les jeunes et de tarifs occasionnels plus attractifs

Objectifs :

- Simplifier la gamme tarifaire
- Développer l'usage occasionnel
- Développer les recettes



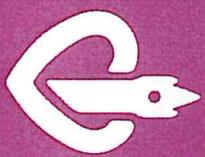
RÉGION
Nord-Pas de Calais

Rémunération

La Région complète sa contribution d'une **allocation progressive** calculée sur la base du forfait de charge et des recettes voyageurs

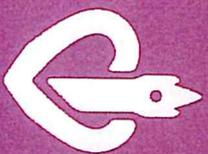
Les montants prévus au projet de convention correspondent à une **réduction par deux des demandes initiales** de la SNCF

Principe d'une progressivité : 2,8 M€ en 2015 et 2016, 3,9 M€ en 2017 et 4 M€ en 2018



RÉGION
Nord-Pas de Calais

Les éléments financiers



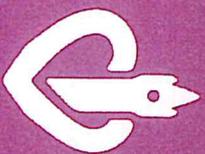
RÉGION
Nord-Pas de Calais

Les aspects financiers

- **Montant devis 2015 : 243,03 M€**
(Montant devis 2014 : 231,8 M€)
- **2015 et 2016 : cession de matériel, rendue possible par l'arrivée des Régio2N et l'ajustement programmée de l'offre**
- **2017 et + : effets financiers de l'évolution de l'offre et fin de paiement des Régio2N**

La réfaction de charges

- **Les réfections de charges pour offre non réalisée** s'appliquent aux trains supprimés hors cause exonératoire
- **Montant de réfaction forfaitaire (3€/Tkm) indexé** chaque année



RÉGION
Nord-Pas de Calais

La maintenance Matériel Roulant et le PPIM

- **Opérations d'investissement extraites du poste maintenance dans le forfait de charges :**
 - Changement d'organes majeurs
 - Maintenance de niveau 4 et 5
- **Opérations inscrites dans un PPIM et traitées par conventions spécifiques d'investissement**
- **Visibilité donnée à la Région par ce PPIM**
complété des opérations d'investissement sur les sites de maintenance



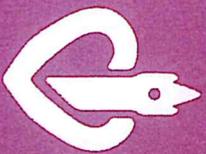
RÉGION
Nord-Pas de Calais

La maintenance Matériel Roulant et le PPIM

Changement d'organes majeurs :

- **Convention de financement pour la période 2015-2018**
- Budget d'investissement
- **Stabilise le cadre de réalisation de ces opérations récurrentes**

	2015	2016	2017	2018
Investissement prévisionnel	5,5 M€	5,8 M€	5,6 M€	11,1 M€



- **Contexte :**
 - Rapprochement annoncé avec la Picardie,
 - Ouverture à la concurrence de la grande vitesse prévue en décembre 2019
- Une **revoynure complète** est prévue avec un accord finalisé pour fin 2018



- **Reporting qualitatif** : pilotage stratégique et opérationnel du service public, dans des conditions de périodicité et de forme fixées par la Région
- **Des pénalités** sont appliquées **en cas de non-respect** de ces modalités de transmission
- **Création de 2 postes à la SNCF** pour renforcer l'intermodalité et la billettique